

# Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

## infos

N°42 février 2006

## Sommaire

Les vœux 2006

Noël de l'école

Environnement :

- Collecte sélective et compostage
- Le compostage individuel
- Le Printemps de l'environnement
- Réunion de la commission
- Ordures ménagères : horaires et modalités
- Collecte des verres
- Marquage des poubelles
- Retenez ces dates

Urbanisme :

rappel des règles

Travaux :

- Défense contre la mer
- Réseau d'eaux pluviales

Assistante maternelle

Chats sauvages

SOS boîte aux lettres

Numéros utiles

Entreprise

- Occupation du domaine public
- Nettoyage des voies publiques

La commune et internet

Bibliothèque

Transat Jacques Vabre

Etat-civil

## Les vœux 2006



Le samedi 7 janvier, en fin d'après midi, près de 140 personnes étaient réunies à la salle polyvalente pour la désormais traditionnelle cérémonie des vœux. Après avoir entendu les vœux du maire que nous reproduisons ci-dessous, les personnes présentes ont savouré les galettes des rois. L'ambiance était détendue et conviviale pour ce moment de chaleur au cœur de l'hiver.

“ Bonsoir à toutes et à tous,

*Je vous remercie d'être venus nombreux ce soir pour cette désormais traditionnelle cérémonie des vœux.*

*Avant toute chose, je vais vous transmettre les vœux de nos amis d'Itterswiller (que le maire lit alors).*

*L'année qui vient de s'achever a été agitée pour notre île. Le conflit autour de l'école a entraîné la démission de conseillers municipaux. La commune n'avait pas connu d'élections municipales en dehors des échéances normales depuis 1973, c'est à dire depuis plus de trente ans.*

*Pourquoi j'en parle aujourd'hui ? Tout d'abord parce que, vous le savez, je n'ai pas l'habitude de manier la langue de bois. Ensuite parce que pour les élus municipaux et particulièrement pour moi, cette dernière année a été très difficile à gérer et nous n'avons certainement pas pu consacrer le temps qu'il aurait été souhaitable à d'autres dossiers. Enfin et surtout parce que ces événements appartiennent désormais ...*



... au passé. J'en parle aujourd'hui tout simplement pour ne plus en parler ensuite.

Je voudrais cependant saluer les nouveaux conseillers municipaux que vous avez élus :

Josette Alice, René Boué, Gabrielle Cojean et Patrick Huet. Ils ont déjà pu constater qu'il y a du travail pour 11 conseillers à la mairie.

### ***"Mais 2005 c'est également beaucoup d'autres choses."***

Ce sont des arrivées sur l'île : celle de notre nouveau médecin le docteur Cao Thian qui exerce depuis le 1er octobre dernier, celle de notre nouveau gardien de police municipal Eric Grison en fonction depuis le 1er juillet dernier et celle de Bernard Nicolas le nouveau chef de poste au sémaphore.

2005 c'est aussi le retour d'un transport terrestre de passager. Je l'évoque même s'il a connu quelques soucis techniques ces dernières semaines, il devrait revenir vite

En 2005 Bréhat a eu l'honneur de voir promu au grade de contre-amiral, après une carrière exemplaire, Hervé Vautier qui sera le troisième et probablement le dernier amiral à être né sur cette île.

### ***"Je voudrais maintenant vous parler du futur."***

De gros chantiers se profilent à l'horizon, je n'en citerai que deux :

Premier chantier. L'agrandissement et la mise aux normes de la maison de retraite. Même si le chantier est porté par l'établissement lui-même, son conseil d'administration, sa directrice et l'office public d'HLM des Côtes d'Armor qui construira, la commune est d'ores et déjà intervenue en conduisant une modification du règlement d'urbanisme et en achetant et mettant à disposition des terrains pour permettre les nouvelles constructions. Je rappelle que si le nombre de résidents doit baisser de 50 à 44, l'effectif du personnel restera stable pour faire face aux nouvelles tâches. Le chantier coûtera 3,5 millions d'euros et devrait débuter fin 2006 ou début 2007.

Deuxième chantier. Le remplacement de la station d'épuration sur son site actuel. Nous n'en sommes qu'au début puisque le cabinet d'études sera choisi le 12 janvier. Mais d'ores et déjà nous sommes en train de refaire le réseau d'eaux pluviales du Bourg, ce qui est indispensable avant le changement. Le coût global de la station est d'environ un million d'euros.

J'ai cité ces deux chantiers parce qu'ils sont caractéristiques des problèmes que nous avons désormais à résoudre. Ce sont des dossiers de mises aux normes, qui sont obligatoires en raison de nouveaux textes réglementaires. Ils sont complexes dans leurs études et leur réalisation. Ils demandent du temps, beaucoup de temps, de l'énergie, beaucoup d'énergie et ils coûtent chers.

J'aurais pu tout aussi bien vous parler des dossiers de la caserne des pompiers et de l'école.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année. Une excellente année cela signifie d'abord une bonne santé. Je suis sûr que le docteur Cao Thian y veillera. Une excellente année c'est aussi la possibilité pour chacun d'entre nous de mener une existence à sa guise. Je souhaite que pour vous et vos proches, cette année soit pleine de petits et de grands bonheurs, de grands bonheurs de préférence si possible.

### ***"Je souhaite que la commune vive une année 2006 apaisée et sereine."***

Et pour conclure, je souhaite remercier vivement tous ceux qui d'une manière ou d'une autre permettent à cette île de vivre et d'être vivante tout au long de l'année.

Bonne année à tous et dans un premier temps : **bonne soirée !** ”

## **Noël de l'école**

Pas question de partir en vacances sans faire la fête.

Le 15 décembre dernier, c'était la première fois que ce père Noël venait sur notre île.

Le maire, Josette Alice et René Boué représentaient le conseil municipal.



## Collecte sélective et compostage

La "poubelle bréhatine" est mise en balles sous plastique à la station de compactage de l'île Nord et est ensuite expédiée par barge sur le continent où elle est incinérée au SMITRED (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets).

Les essais de collecte sélective durant l'été 2004, auprès de 30 familles bréhatines volontaires ont servi de base à ces conclusions et ont mis en évidence les points suivants : elle est composée de produits ultimes ne pouvant être recyclés (plastiques, papiers et emballages pollués) et de déchets organiques fermentescibles (fruits, légumes, déchets de cuisine).

Le tonnage actuel des ordures ménagères de Bréhat est d'environ 360 tonnes par an soit 600 balles.

### Ce tonnage comprend :

- **Les particuliers** (poubelle bréhatine) : **300 tonnes** dont 50% d'organique
- **Les métiers de bouche** : **33 tonnes** gestion globale ultérieure
- **Collectivités** : maison de retraite, école : **17 tonnes** gestion globale ultérieure
- **Déchets organiques non compostables** (Os, viandes, coquillages) : **10 tonnes** gestion globale ultérieure

Il ne comprend pas les papiers, cartons emballages des commerçants, ni les plastiques divers, ni les bois de démolition qui sont brûlés à Chicago et qui sont prévus pour entrer dans une gestion globale ultérieure. Ils ne sont pas assez importants pour être avantageusement recyclés. En outre, une partie de ces matériaux est déjà polluée avant la prise en charge par le service municipal de collecte et nous ne disposons pas d'un endroit permettant le stockage au sec.

Compte tenu de ce qui dit ci-dessus, nous sommes amenés, dans un premier temps, à renoncer à un tri trop sélectif et à développer, sur l'île, après tri à la source, chez les particuliers, le compostage individuel, en attendant qu'une gestion globale soit mise en place.

Nous nous retrouvons donc, à Bréhat, avec un potentiel de déchets organiques de cuisine compostable qui correspond à la moitié de la "poubelle bréhatine" soit 150 tonnes / an.

### Les avantages non financiers du système de compostage individuel

- Une grande partie des nuisances actuelles (boues, rongeurs, oiseaux et notamment les odeurs) est retirée des déchets compactés à la presse.
- Les conditions de travail des employés municipaux sont améliorées : ils travaillent sur des matériaux plus propres et moins mal odorants.
- Meilleure tenue des balles.
- Limitation de la masse des déchets mis en incinération et préservation de l'environnement.
- Production, à l'échelle du particulier, d'un bon fertilisant gratuit, naturel et "fait maison".

### Les avantages financiers du système de compostage individuel

- Maîtrise de la fiscalité locale en réduisant la masse des déchets à traiter et en faisant l'économie des coûts de collecte et de traitement de ces déchets.
- Une tonne de déchets envoyée actuellement à l'incinérateur du SMITRED coûte à la collectivité 315 € HT (2 070 francs)
- Le calcul est rapidement fait :  $315 \text{ €} \times 150 = 47\,250 \text{ € HT}$  (301 000 Francs HT)

C'est l'économie que nous pouvons réaliser annuellement en développant le compostage individuel sur l'île. Cette économie peut permettre d'autres investissements tout en limitant l'impact sur la taxe sur les ordures ménagères (bornes d'apport volontaire, amélioration du système actuel par remplacement, nouveaux équipements, participation de la commune à l'achat des composteurs individuels et d'une façon générale, amélioration de notre environnement).

## Le compostage individuel

### Principe

Processus biologique naturel de décomposition des déchets organiques, en présence d'eau et d'oxygène, et de transformation de ces matières en un humus très riche, utilisable à la place du terreau et des engrais chimiques. Des micro-organismes, tels que bactéries et champignons, activent la dégradation des matières organiques (phase mésophile) et favorisent la montée en température (phase thermophile). Il s'ensuit une phase de maturation avant l'obtention d'un compost fini dont s'alimentent les végétaux.

Ce procédé était parfaitement connu de nos aïeux, qui, lorsqu'ils ramassaient leurs déchets de cuisine, feuilles et déchets de jardin, n'achetaient pas d'engrais et appliquaient déjà, sans le savoir, le concept du développement durable.

### Techniques du compostage individuel :

**Compostage en tas** : adapté aux grands jardins où le tas ne sera pas trop visible et où il permettra de traiter ensemble une plus grande quantité de déchets verts (tontes, déchets de jardin) et organiques (cuisine).

**Compostage en bacs individuels** en bois ou plastique (selon les marques et modèles, Eco compacteur, Turbo compacteur). Se met dans un bon emplacement du jardin ou d'une cour, en contact direct avec la terre. Beaucoup de Bréhatins n'ont pas attendu cette publication et ont déjà construit leur propre bac en bois.

### Quelques questions que vous vous posez :

*Je n'ai pas de jardin, pas de pelouse, seulement une cour et pas d'arbre dans ma cour. Que dois-je faire ?*

Ce cas rare peut néanmoins se présenter. **Deux solutions :**

- Vous êtes un écologiste convaincu ou en passe de le devenir, et vous trouverez toujours une solution avec un de vos voisins chez qui vous irez chercher des déchets verts (tonte, feuilles) à mettre dans votre ...

... composteur avec vos déchets de cuisine, car vous avez quand même des pots de fleurs...

- Vous n'avez jamais entendu parler de compost ou vous êtes un réfractaire à tout crin : la simple lecture de ces articles devrait vous permettre de rentrer rapidement dans la classe ci-dessus, car vous êtes, avant tout, un bon citoyen et vous n'êtes pas insensible à l'intérêt général. Vous êtes encore loin du carton rouge.

#### *Que mettre ou ne pas mettre dans mon composteur ?*

Cela sera expliqué dans le guide qui vous sera fourni. **En résumé :**

#### **OUI**

Déchets de cuisine :

épluchures, algues

Fruits, coquilles d'œufs, marc et filtre à café, sachets de thé, pain, serviettes papier

Déchets de jardin, tontes de gazon, feuilles

Herbes non grainées, fleurs fanées, branches broyées, déchets du potager, taille de haies

Cendres, essuie-tout, fumier, fientes, foin, paille

Sciure de bois

#### **NON**

Os, matières grasses, restes de viande, croûtes de fromage, écorces d'agrumes

Plantes malades, rosiers,

gros branchages

Végétaux traités, résineux,

feuilles vernissées

Médicaments, déchets toxiques

Coquillages

Litières de chiens/chats,

couches-culottes

Sacs d'aspirateurs, journaux,

magazines, papiers glacés

#### *Où puis-je me procurer un Eco composteur ?*

Si vous y tenez, dans un magasin spécialisé, une grande surface ou une jardinerie...

Néanmoins, attendez un peu : la commune généralisera le système avant l'été prochain. Vous pourrez voir des modèles de composteurs individuels exposés lors du Printemps de l'environnement qui se tiendra à Bréhat les 26 et 27 mai prochain. La commune participera à l'achat de votre ou vos composteurs et des Bio seaux qui seront livrés en même temps.

Sachez, toutefois, que la commune prend depuis plusieurs mois les réservations et vous pouvez, dès maintenant, vous

inscrire sur la liste des réservations (une trentaine à ce jour).

**Remplissez et retournez à la mairie le formulaire joint à ce Bréhat Infos n°42.**

#### *Comment installer mon composteur ?*

On vous remettra, à la livraison de vos composteurs les documents suivants :

- Une convention d'engagement pour l'achat d'un ou de composteurs.
- Un guide du compostage individuel où vous trouverez toutes les informations utiles.

#### *Qu'entendez-vous par "gestion globale ultérieure" ?*

C'est la généralisation du système de compostage appliquée à tous, y compris métiers de bouche, collectivités, entreprises produisant des déchets verts qui devront être broyés et compostés. Cette gestion globale comprend en outre le tri des gravats et des déchets industriels actuellement brûlés à Chicago, et leur expédition sur le continent (projet de nouveau port).

## **Le Printemps de l'environnement (Recyclades 2006) les 26 et 27 mai 2006 à la salle polyvalente**

Programme de conférences et expositions sur la protection de l'environnement, les déchets et leur traitement, l'assainissement semi-collectif et particulier (nouvelle réglementation depuis le 1er janvier) la maîtrise des énergies, l'air, l'eau, la pollution marine, la préservation du site, la faune et la flore.

Présentation du programme scolaire environnemental de l'école de Bréhat.

Présentation des travaux des scolaires de Bréhat, primaire et secondaire, toutes écoles confondues, dans le cadre de l'Amicale Laïque avec la participation de l'Ecole des Métiers de l'Environnement de Bruz.

#### **Exposition photos :**

"les oiseaux marins de Bréhat"

#### **Exposition de matériels :**

participation des artisans et associations de Bréhat, de l'IFREMER, VIGIPOL, EDF, VEOLIA Générale des eaux...

Les scolaires de Bréhat préparent déjà cette manifestation.



*Une réunion d'information réunissant les parents des scolaires, l'Amicale Laïque et les futurs ingénieurs de l'Ecole des Métiers de l'Environnement de Bruz a eu lieu le 4 février 2006.*

## Réunion de la commission environnement /déchets/assainissement/barge le 28 janvier 2006

Lors de la réunion du conseil municipal du 22 octobre 2005, à la demande du président de commission, il a été proposé et accepté que des personnes extérieures au conseil municipal, judicieusement réparties sur l'île, puissent être associées, à titre consultatif, aux travaux de cette commission. Les personnes s'étant proposées ou ayant accepté sont : Mme N. Auffret, MM. E. Burton, D. Daigre, E. Dazzi, Y. Le Troadec, D. Marot, D. Talpaert.  
Nous les en remercions.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à la mairie :  
mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr  
ou à René Boué, président de la commission Environnement / déchets / assainissement / barge :  
reneboue@wanadoo.fr)



## Ordures ménagères : rappel des horaires et des modalités de ramassage

Jusqu'au 31 mars 2006, le ramassage des ordures ménagères aura lieu, pour l'île Sud et l'île Nord, tous les mercredis (c'est-à-dire une fois par semaine).  
Le ramassage des verres et petites ferrailles est assuré.

**Verres :** 1er et 3ème jeudi de chaque mois pour l'île Sud et l'île Nord.

**Petites ferrailles :** dernier jeudi de chaque mois pour l'île Sud et l'île Nord.

Les poubelles doivent être mises en

bord de route la veille au soir et ramassées aussitôt après le passage du camion.

Les boîtes de conserve ne doivent pas être enfermées dans des sacs plastiques mis au bord de la route sans considération du jour de ramassage mensuel. Elles doivent, la veille de ce jour, être entreposées dans un conteneur (poubelle, bac...) qui peut être facilement vidé par les employés municipaux.

### Collecte des verres

Des bornes d'apport volontaire des verres seront mises en place sur l'île dès le mois de juin prochain. De ce fait, la collecte habituelle des verres va être supprimée progressivement. La population sera informée de façon précise le moment venu.

### Marquage des poubelles

Votre poubelle comporte un numéro qui vous est propre. Ce n'est pas suffisant. Pour éviter toute perte, n'oubliez pas de la marquer à votre nom et à celui de votre lieu-dit.

## Les employés communaux du service technique et le maire :



De gauche à droite :  
Sylvain Le Guern, Stéphane Robriquet, le maire Yvon Colin, Raymond Guyomard, Pascal Lahaye.

### Retenez ces dates

- **26 et 27 mai 2006 :**  
le Printemps de l'environnement à Bréhat (Recyclades 2006)
- **Samedi 27 mai 2006**  
(à confirmer) :  
nettoyage des grèves par la population de Bréhat
- **Samedi 19 août 2006 :**  
Nettoyage des chemins et rivages de Bréhat par la population et les scouts de France

## Rappel des règles

**Les propriétaires et entrepreneurs qui ne respecteraient pas les règles, non seulement engagent leur responsabilité mais s'exposent à des sanctions qui peuvent être importantes (destruction de l'ouvrage, amende...).**

Nous sommes confrontés depuis quelques temps à trop de travaux réalisés chez des particuliers (pose de fenêtre de toit, de portail, de clôture, abri de jardin...) qui sont effectués sans autorisation et donc sans instruction de demande.

Nous constatons également trop de demande de régularisations. Avant de devoir prendre des mesures beaucoup plus énergiques, cette situation nous amène à rappeler la façon dont est instruit un dossier touchant l'urbanisme.

Il n'est pas inutile de rappeler en préalable, mais cela n'a échappé à personne, que l'île de Bréhat est un site particulièrement remarquable et donc particulièrement recherché; avec d'ailleurs une activité touristique qui génère l'essentiel de notre économie. Si nous apprécions Bréhat c'est pour ses paysages naturels, sa côte, ses rochers roses et ses fleurs mais aussi pour ses maisons, ses petites ruelles, ses murs en pierre, en un mot son urbanisme.

A cet égard on peut remercier nos aînés de nous avoir protégés de constructions disgracieuses, type petits immeubles, comme on en voit sur certaines îles, qui auraient détruit ce caractère d'architecture bretonne qui fait aujourd'hui l'un des atouts de notre île. C'est à nous maintenant de préserver ce patrimoine et d'éviter toute construction qui ne s'intégrerait pas dans le paysage.

Légalement, chaque modification de l'aspect extérieur d'une construction, chaque construction nouvelle doit faire l'objet d'une demande en mairie. La commission d'urbanisme du conseil municipal, vérifie l'intégration paysagère des différents projets déposés (permis de construire, autorisation de travaux). Elle exerce son pouvoir d'appréciation et contrôle dans le respect des règles du plan local d'urbanisme (PLU, en fait le nouveau nom du POS). Par exemple pour le choix des matériaux : bois plutôt que plastique, pierre chaque fois que

possible. Elle s'assure également que l'assainissement prévu est conforme aux normes

Ensuite le dossier est transmis à la DDE (Direction départementale de l'équipement). La commune a en effet confié à celle-ci le soin d'instruire les demandes (permis de démolir, de construire, autorisation de travaux dont les imprimés sont à retirer à la mairie) au regard des règles d'urbanisme. La spécificité du site de Bréhat impose également le passage du dossier chez l'architecte des bâtiments de France. Au final, c'est le maire qui accepte (avec ou sans restrictions) ou refuse l'autorisation concernant les travaux projetés. Les travaux ne peuvent être engagés qu'après réception de l'autorisation.

Ces démarches peuvent paraître contraignantes. Elles sont les mêmes partout en France. Elles nous permettent de protéger ce patrimoine architectural auquel nous sommes tant attachés.

## Travaux

### Défense contre la mer

L'EURL Daigre a refait une partie, en mauvais état, du mur qui entoure l'étang du Birlot. Ces travaux permettent également de consolider l'assise de la route qui longe l'étang.

### Réseau de collecte des eaux pluviales

La station d'épuration devra être remplacée, au même endroit, dans les années qui viennent. Le cabinet qui réalisera l'étude de faisabilité sera choisi très prochainement. D'ores et déjà le réseau de collecte des eaux pluviales du Bourg et de la grève de l'Eglise a été totalement transformé. Les canalisations qui dataient de plusieurs dizaines d'années ont été remplacées par des canalisations de diamètres plus grands. Une opération devenue indispensable compte tenu des besoins actuels.



## Assistante maternelle

Aujourd'hui les besoins en garde d'enfants semblent résolus. Dans l'année qui vient, il devrait y avoir un besoin supplémentaire. Si vous souhaitez devenir assistante maternelle, un dossier de candidature peut être retiré auprès de Mlle Bougeard que vous pouvez contacter au 02 96 55 34 02.

## Chats sauvages

Une capture de chats sauvages a été organisée par la commune récemment. Si vous constatez que des chats sauvages inopportuns fréquentent votre voisinage, vous pouvez vous adresser à la mairie. Elle demandera alors à Chenil service d'intervenir pour les capturer.

## SOS boîte aux lettres

Si vous avez eu la désagréable surprise de trouver votre courrier abîmé, mouillé, de ne pas avoir reçu votre journal quotidien ou une lettre attendue (envolée ou perdue)... Peut être cela est-il dû à une boîte aux lettres qui n'est pas étanche, qui est trop petite, qui n'existe pas ou qui ne porte pas de nom... alors en remédiant à tout cela vous faciliterez aussi le travail de nos charmantes préposées à la distribution du courrier. Merci de votre aide.



## Numéros utiles

**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**POLICE 17**

**APPEL URGENCE EUROPEEN**

(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) **112**

**CENTRE ANTI-POISONS**

**RENNES 02 99 59 22 22**

**Mairie 02 96 20 00 36**

**Télécopie 02 96 20 01 92**

**Médecin Bréhat 02 96 20 00 99**

**Dr Cao-Thian**

**Police Bréhat 06 76 86 78 19**

**Eric Grison**

**Petit train 06 86 77 85 46**

**routier 02 96 20 04 06**

# Entreprise

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NETTOYAGE DES VOIES PUBLIQUES

**Le maire a fait parvenir récemment aux entreprises travaillant sur l'île le courrier ci-dessous**

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

En application de la réglementation en vigueur en matière de stationnement et d'occupation du domaine public, nous vous rappelons que l'occupation du domaine public communal doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la mairie. La dite occupation ne peut débuter qu'après la réception de l'arrêté municipal accordant cette occupation temporaire.

Pour tous vos chantiers pour lesquels vous solliciterez une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal vous voudrez bien nous indiquer, par écrit :

- le lieu
- le nombre de mètres carrés
- la nature de l'occupation (matériau, matériel...)
- la durée

La décision de la commune, favorable ou défavorable, vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

En cas d'accord, l'arrêté précisera l'obligation d'assurer la signalisation, la libre circulation sur la voie publique (sauf cas particulier), la préservation des droits des tiers, le nettoyage et/ou la remise en l'état du domaine à l'issue de l'occupation.

Le conseil municipal, dans sa séance du 12 mars 2005, a fixé le tarif d'occupation du domaine public à 2,5 € par semaine et par mètre carré. Ce tarif est revu chaque année.

Nous vous rappelons que l'occupation du domaine public sans autorisation préalable, est passible des contraventions de 4ème et 5ème classe pouvant aller de 750 € à 1 500 €, prévues par l'article L 116-2 du Code de la voirie routière.

### NETTOYAGE DES VOIES PUBLIQUES

Le nettoyage de la voie publique salie en raison de chantiers ou travaux doit être de façon permanente assurée par

l'entreprise qui en est responsable. Ce n'est pas à la collectivité d'en assurer le coût.

En cas d'inexécution et après mise en demeure, le nettoyage sera assuré par les services techniques de la commune et sera facturé au tarif en vigueur (90 € l'heure) et recouvré par le Trésor Public. Par ailleurs, il me paraît nécessaire de vous rappeler également qu'il est bien évidemment interdit de déposer à la décharge de Chicago des matériaux qui doivent faire l'objet, par ailleurs et sous la responsabilité de l'entreprise, d'un traitement spécial (amiante ou matériaux contenant de l'amiante par exemple...).

Je demande au gardien de police municipal de veiller à l'application des mesures qui font l'objet de ce rappel et je sais compter sur votre diligence.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,  
Yvon COLIN

## La commune et Internet

La commune dispose d'un site internet destiné à l'information des habitants et résidents. Son adresse : [iledebrehat.fr](http://iledebrehat.fr) ou [ile-de-brehat.fr](http://ile-de-brehat.fr)

Outre des informations pratiques (horaires et tarifs municipaux, réglementation sur les feux et le bruit...) vous y trouverez les procès verbaux intégraux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti par courriel de la parution du prochain numéro de Bréhat Infos et de sa disponibilité sur le site de la commune, envoyez un message en ce sens à :

[Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr](mailto:Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr)

## Bibliothèque

La bibliothèque possède un fonds de livres constant : deux fois par an, celui-ci est augmenté par un apport d'ouvrages (environ 100 romans et 30 documents pour adultes et la même chose pour enfants) prêtés par la bibliothèque des Côtes d'Armor et choisis par des bénévoles. La bibliothèque fonctionne grâce à ces bénévoles et nous les en remercions.

### Les horaires :

#### De septembre à juin :

le mercredi matin de 11 h à 12 h.

#### En juillet et août :

le lundi soir de 17 h 30 à 19 h

le vendredi matin de 10 h à 12 h

ainsi que le mercredi matin de 10 h 30 à 12 h pour "L'histoire du conte".

## Transat Jacques Vabre



Le monocoque de 50 pieds baptisé du nom de son principal partenaire "Vedettes de Bréhat" a terminé brillamment troisième de sa catégorie. Son équipage était formé de Bertrand de Broc, marin expérimenté et bien connu et de la jeune Servane Escoffier (24 ans) dont c'était la première grande course.

## Etat-Civil

### Naissances

Moïra LE MORTELLEC  
5 novembre 2005

Jacques PRIGENT  
17 décembre 2005

Jacques PRIGENT est le fils de Henri PRIGENT et de Gabrielle COJEAN, conseillère municipale. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'une conseillère municipale de Bréhat, en exercice, donne naissance à un enfant. L'événement méritait d'être souligné et salué.

### Mariages

Sébastien BOISSEAU  
et  
Clémence RABOUIN  
17 décembre 2005

### Décès

Camille JOUVE épouse MALASSIS  
29 novembre 2005

Raymonde BROUSSAS  
veuve PARIS  
3 janvier 2006

**Directeur de la publication :**  
Yvon COLIN, maire  
[Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr](mailto:Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr)  
**Coordonnateur :**  
Jean-Luc LE PACHE, adjoint  
[Jean-luc.le-pache@wanadoo.fr](mailto:Jean-luc.le-pache@wanadoo.fr)  
**Réalisation :**  
J'imprime  
Impasse des Longs Réages  
22194 Plérin  
Tél : 02 96 58 02 03

